



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**

Comité syndical du 2 septembre 2024

<p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 14 	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le deux septembre à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).</p>
<p>Date de convocation :</p> <p>27 août 2024</p>	<p>Etaient présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD. - Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Robert BOUSQUET, Alain CABROL, André CABROL, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL. <p>Absents excusés : Marie-José BROUSSE et Daniel VIDAL.</p> <p>François BONO a été désigné secrétaire.</p>

Délibération N° 2024-24 – Passage au CFU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique au plus tard au titre de l'exercice 2026,

Vu la délibération n°15 du Comité Syndical en date du 27/11/2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 pour le budget du PETR des Hautes Terres d'Oc,

La mise en place du Compte Financier Unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes ("open data") à moderniser l'information financière.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité :**

APPROUVE la mise en place du Compte Financier Unique à partir de la gestion 2024 sur tous les budgets de la collectivité.

AUTORISE le Président à signer tout acte afférent.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 2 septembre 2024.

Le président,
Jean-Marie FABRE.



Le secrétaire de séance,
François BONO.